



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **19 janvier 2015** le Conseil municipal de Presinge a pris la délibération suivante :

DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION D'UN PACTE D'EMPTION SUR LE DDP 2570, PARCELLE 2552, PROPRIETE DE LA COMMUNE DE PRESINGE, EN FAVEUR DE M. P. SCHALLER

par 8 oui, soit à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- 1) De concéder pour F 1.- symbolique à M. P. Schaller un droit d'emption sur le droit de superficie distinct et permanent DDP 2570, sur la parcelle 2552, sis au lieudit « Presinge-Dessous », propriété de la commune de Presinge, dont l'échéance est fixée au 31 juillet 2024.
- 2) D'accepter que le bénéficiaire puisse exercer son droit d'emption, c'est-à-dire qu'il pourra exiger de la Commune de Presinge la signature de l'acte lui concédant le **DDP 2570**, uniquement dans le cas où la commune ne lui aura pas proposé de solution pour déplacer le site du Poney-club, à des conditions d'exploitation équivalentes dans la zone sportive intercommunale prévue, d'ici au 31 juillet 2024.

En cas de réalisation du déplacement du Poney-club dans les délais prévus dans le pacte d'emption, la commune indemniserà M. P. Schaller pour le montant des frais encourus dans le cadre du projet de rénovation du site actuel, qui comprennent la demande d'autorisation de construire ainsi que la constitution du droit de superficie du DDP 2570.

- 3) De signer avec M. P. Schaller un contrat de prêt à usage couvrant la période du droit d'emption aux conditions qui seront fixées d'un commun accord entre la commune et M. P. Schaller.
- 4) De ratifier le susdit pacte d'emption et de le convertir en acte authentique.
- 5) De charger, Monsieur le Maire et un de ces Adjointes de signer tous les actes nécessaires à cette opération y compris le contrat de prêt à usage dont il est parlé ci-dessus, sous chiffre 3.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : le 09.03.15

Presinge, le 28 janvier 2015

